



PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR
DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE LA COHESION SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS

ARRÊTE N° DDCSPP SIS-17-11/15
portant modification de l'arrêté préfectoral n° DDCSPP PIPPV- 15-06/02 du 02/06/2015
relatif à la désignation des membres de la commission départementale de réforme
des agents de la fonction publique hospitalière

La Préfète d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le décret 86-442 du 14 mars 1986 relatif à la désignation des médecins agréés, à l'organisation des comités médicaux et des commissions de réforme, aux conditions d'aptitude physique pour l'administration emplois publics et au régime des congés de maladie des fonctionnaires.

Vu le décret n°2003-655 du 18 juillet 2003 relatif aux commissions administratives paritaires locales et départementales ;

Vu le décret n°2008-1191 du 17 novembre 2008 relatif aux commissions de réforme et au comité médical supérieur, dans la fonction publique de l'Etat, dans la fonction publique territoriale et dans la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relatives aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 août 2004 relatif aux commissions de réforme des agents de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu l'arrêté préfectoral n°ARS-DD28-UOAGPS-17-01/01 en date du 25 avril 2017 portant modification de l'arrêté préfectoral n°ARS-DD28-UOAGPS en date du 1er février 2017 fixant la désignation des médecins agréés jusqu' au 30 septembre 2019 ;

Vu les résultats des votes suite aux scrutins du 4 décembre 2014 relatif à l'élection des membres des commissions administratives paritaires départementales compétentes à l'égard du personnel des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi n°86-33 du 9 janvier 1986 modifiée ;

Vu le procès verbal, en date du 26 mars 2015, du tirage au sort effectué parmi les membres proposés par les conseils de surveillance des Centres Hospitaliers et Maisons de Retraite Publiques en vue de la désignation de deux représentants de l'administration et de deux suppléants ;

Vu les propositions des organisations syndicales ;

Vu la demande présentée le 16 août 2017, par le Dr Jean-Paul BELLOY pour mettre fin à son mandat, en qualité de médecin membre titulaire;

Vu la candidature du Dr Geneviève COMBECAVE-VIAUD en date du 29 septembre 2017, pour candidater en qualité de médecin membre titulaire;

Vu la demande du Dr Jean-Paul DEHEUVELS en date du 26 septembre 2017, pour candidater en qualité de médecin membre titulaire, en remplacement de sa qualité de membre suppléant;

Vu la candidature du Dr Yannick JOLIVET en date du 26 octobre 2017, pour candidater en qualité de membre suppléant,

Vu l'arrêté ministériel du 10 décembre 2013, nommant M. Jean-Bernard ICHE, Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 97/2017 du 11 septembre 2017 portant délégation de signature au profit de Monsieur ICHE Jean-Bernard, Directeur départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} l'arrêté préfectoral n° DDCSPP PIPPV-15-06/02 du 2 juin 2015 portant composition de la commission départementale de réforme des agents de la fonction publique hospitalière, est modifié par le présent arrêté.

Article 2 Suite au procès verbal de la Commission de tirage au sort du 26 mars 2015, les représentants de l'administration sont :

Membres titulaires

- M. KUNTZ Yvan
Centre hospitalier de CHARTRES

- Mme LE BRETON Françoise
EHPAD "Les Genêts" Illiers-Combray

Membres suppléants

- Mme ROUIDI Christelle
Centre hospitalier de CHATEAUDUN

- M. BOSSION Daniel
Centre hospitalier de Nogent-le-Rotrou

Article 3 Les représentants du personnel sont :

**Représentants des personnels hospitaliers
au sein de la commission départementale de réforme**

Commission n°	Syndicat	Titulaires	Suppléants
N° 1 (Catégorie A)	FO	M. LEBLANC Wilfrid Ingénieur Hospitalier. CH .de DREUX	M. DENFERT Thierry Ingénieur Hospitalier CH. de CHARTRES
N° 2 (Catégorie A)	CFDT	Mme ESTEVES ALVES Isabelle Infirmière en soins généraux et spécialisés 1 ^{er} grade. CH .de CHARTRES	M.ROTIEL Franck Infirmier en soins généraux et spécialisés 2 ^e grade. CH.HENRI EY
	CGT	Mme GUIZIEN Myriam Infirmière soins généraux 1 ^{er} grade MR. de COURTALAIN	Mme RISTERUCCI Françoise Infirmière anesthésiste de classe supérieure CH .de DREUX Mme DEGNIEAU Aurélie Infirmière soins généraux 1 ^{er} grade HL.BROU
N°3 (Catégorie A)	CFDT	Melle GRUEL Cindy Attachée d'Administration Hospitalière Fondation d'Aligre et Marie-Thérèse	Mme AUBRY Françoise Attaché d'Administration Hospitalière CH .de Nogent-le-Rotrou
N°4 (Catégorie B)	CGT	M. CABART Edmond Technicien Supérieur Hospitalier CH .de CHARTRES	M.Bruno SEGOUIN Technicien Supérieur Hospitalier CH .de CHARTRES
	FO	Mme Laurence BEAUREPAIRE Technicien Supérieur Hospitalier CH .de DREUX	M. André DURAND Technicien Hospitalier EHPAD de Nogent le Roi

Commission n°	Syndicat	Titulaires	Suppléants
N° 5 (Catégorie B)	CGT	Mme CUCU Catherine Technicienne de laboratoire CH .de CHARTRES	M . SERVEL Jean-Pierre Manipulateur électro radiologie de classe supérieure CH .de DREUX Mme HARD Sandrine IDE Classe normale MR de GALLARDON
	CFDT	Mme DIEU Léopoldine Assistant socio-éducatif CHS HENRI EY	Mme LAURENT Sylvie Infirmière de classe supérieure Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse
N°6 (Catégorie B)	CGT	Mme SOUCHET Jacqueline Adjoint des cadres hospitaliers de classe supérieure IME - VERNOUILLET	Mme. COUTOT Y PEREZ Adelina AMA Classe normale CH .de DREUX
	FO	M . Dominique BONO Adjoint des Cadres Hospitaliers CH.de CHARTRES	Mme Pascale MENAGER Assistante médico-administratif CH . de CHARTRES
N°7 (Catégorie C)	CGT	M.Pierre-Jean BAUDRU Ouvrier Professionnel Qualifié CH .de CHARTRES	M. MONDAMERT Jean-Michel Maître Ouvrier CH.de CHARTRES
	FO	M. Arnault PIONNIER Ouvrier professionnel qualifié CH .de CHARTRES	M. Frédéric ROUSSEAU Maître Ouvrier CH de CHARTRES M. Thierry COUDRAY Maître Ouvrier CH.de DREUX

Commission n°	Syndicat	Titulaires	Suppléants
N°8 (Catégorie C)	CGT	Mme JUTANT Chantal Aide soignante classe supérieure MR de GALLARDON	M. CUCU Marc ASHQ CH de CHARTRES Mme GUERIN Magali Aide soignante de Classe exceptionnelle Foyer de Vie de Courville
	FO	Mme LEGEAY Corinne Aide soignante CH . de CHARTRES	Mme JAFFRENOU Béatrice Aide soignante CH . de DREUX Mme FLOUCAT Patricia Aide soignante Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse
N°9 (Catégorie C)	CGT	M. MASSE Antoine Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe CH .de CHARTRES	Mme ROULLAND Joceline Adjoint administratif CH .de CHARTRES Mme MARTEL Béatrice Adjoint administratif MR. de GALLARDON
	FO	M . Pascal COUTANT Adjoint administratif CH. de CHARTRES	Mme Déborah GERMOND Adjoint administratif Fondation d'Aligre et Marie- Thérèse Mme Laïda BENMOHAMED Adjoint administratif CH.de DREUX
N°10 (Catégorie A)	CFDT	Mme DAGONNEAU Anne Sage Femme de classe supérieure CH de CHARTRES	Mme RIGAL Valérie Sage Femme de classe normale CH .de CHARTRES
	FO	Mme Micheline DUBOC Sage-femme CH.de DREUX	Mme Evelyne LEFEBURE Sage-femme CH . de DREUX

Le mandat des représentants du personnel prend fin à l'issue de la durée du mandat de la commission administrative paritaire visé par l'article 6 de l'arrêté interministériel du 4 août 2004. Toutefois en cas de besoin, le mandat des membres de la commission de réforme hospitalière peut être prolongé jusqu'à l'installation des nouveaux titulaires.

Article 4 Les praticiens de médecine générale sont :

Membres titulaires

Docteur Geneviève COMBECAVE-VIAUD
Docteur Jean-Paul DEHEUVELS

Membres suppléants

Docteur Michel VILARET
Docteur Yannick JOLIVET

Article 5 REPRESENTANTS DU PERSONNEL DE DIRECTION

Titulaires : Sièges à pourvoir
Suppléants : Sièges à pourvoir

Article 6 Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir et Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à chacun des représentants et aux médecins concernés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Article 7 Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.

FAIT A CHARTRES LE 14 NOV. 2017
P/LA PREFETE D'EURE-ET-LOIR ET
PAR DELEGATION

LE DIRECTEUR
DEPARTEMENTAL DE LA
COHESION SOCIALE ET DE LA
PROTECTION DES POPULATIONS

Jean-Bernard ICHÉ